

BULLETTIN MUNICIPAL



de LEMPTV

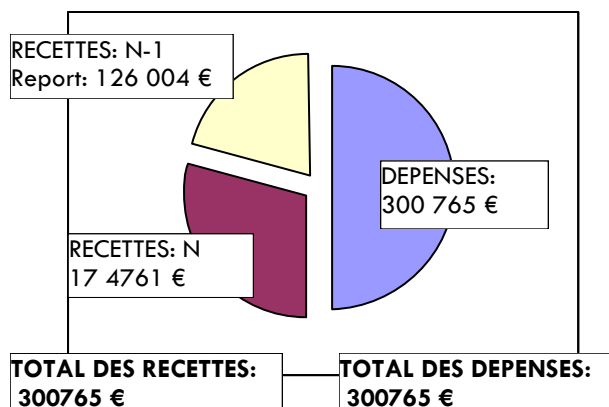


" LE LENTUS "

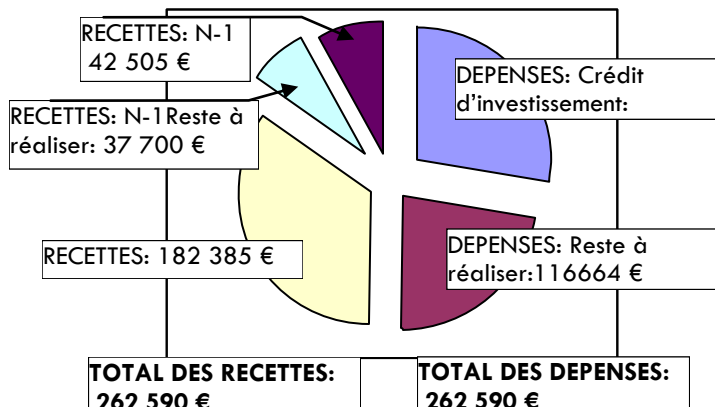
Situation financière de la commune

Présentation Générale du Budget prévisionnel 2009

Section fonctionnement



Section Investissement



TOTAL BUDGET 2009 **RECETTES: 563 355 €**
DEPENSES: 563 355 €

Dépenses d'investissement réalisées ou en cours

Éclairage public rue Jules ferry et rue de la Vorie	13 000 €	Subventionné par le SIEG à 60 %
Éclairage public (Répartition du réseau sur les trois phases d'alimentation)	2 900 €	Subventionné par le SIEG à 60 %
Véhicule communal (Achat d'un camion benne)	2 500 €	
Illuminations de Noël	1 500 €	Subventionné par le SIEG à 60 %
Travaux salle des Fêtes (Mise aux norme circuit électrique, chauffage, Isolation extérieur coté Ouest et Nord)	37 500 €	Subventionné à 30 % par l'État et 30% par le Département
Travaux de réfection des rues: Rue Jules Ferry, place Lucie Aubrac, rue de la Vorie, Chemin de la Girode....	75 250 €	Subventionné à 30 % par le Département
Enseignes sur bâtiments communaux	1 727€ TTC	
Travaux École .(peinture salle de classe et réfection plafond)	8 300 €	

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2009

TAXE D'HABITATION	FONCIER BATI	FONCIER NON BATI
Rappel 2008 : 11.42 %	Rappel 2008 : 16.24 %	Rappel 2008 : 95.19 %
Voté 2009 : 11.80 %	Voté 2009 : 16.50 %	Voté 2009 : 95.19 %

Erratum: deux erreurs se sont glissés dans le bulletin communal de juillet 2008 concernant les taux d'imposition votés pour 2008 : taxe d'habitation 11.42 % au lieu de 11.35 % ainsi que la taxe sur le foncier bâti 16.24 % au lieu de 16.15 %

Délibération du conseil municipal

Compte rendu des réunions du Conseil Municipal :

Décisions prises par le conseil municipal :

- * Dissolution du SICOL
- * Approbation du compte administratif 2008, commune et assainissement
- * Vote des taux des trois taxes
- * Vote du budget communal et assainissement 2009
- * Le CM opte pour le remboursement TVA sur l'année N+ 1 selon la possibilité offerte par l'état, puisque les conditions sont remplies sur les quatre années de référence.
- * Le CM a opté pour l'achat d'un bâtiment modulaire pour palier à l'augmentation des effectifs pour l'école
- * Le CM prend la décision de passer un contrat avec la SEMERAP pour l'entretien des poteaux d'incendie

*** Modification de la taxe des terrains constructibles**

Par délibération du 16 Septembre 2004, le C.M. a instauré la taxe sur les terrains à bâtir, selon les critères d'application en vigueur.

La loi de finance 2008 ayant imposé une valeur minimum à 0,50 € le M2 le Conseil Municipal s'est rendu compte de l'ampleur des sommes imposées aux redevables.

Au cours de sa réunion du 13 Mars 2009, il a donc été décidé de **renoncer** à la perception de cette taxe **pour l'année 2008**

Selon l'article 114 de la loi de finances 2009, il semblerait que pour 2010, le législateur revienne sur le libre choix, de 0 à 3 Euros le M2

Si cette décision est confirmée, le C.M. reverra sa position pour l'année 2010, revenant ainsi à, un tarif plus proche de 0.03 euros à 0.10 euros le M2.

Calcul du montant de la taxe:

Actuellement, seuls les terrains dont la superficie excède 1000 M2 sont taxables puisqu'un abattement de 1000 M2 est appliqué. La superficie alors taxable est multipliée par le prix au M2 et le résultat obtenu auquel s'applique un coefficient de 0.80, s'ajoute à la valeur locative existante.

Cette nouvelle valeur locative ainsi obtenue est multipliée par le taux d'imposition du FNB (Foncier Non Bâti) pour donner le montant de l'impôt sur la totalité du terrain.

Le point sur les travaux

Rue Jules Ferry:



C'est aujourd'hui fait, les écoulements d'eaux pluviales sont améliorés, et la rue a bénéficié d'un revêtement de bonne qualité. Ce chantier avait été confié à l'entreprise CHARIN ,celle-ci nous a donné entière satisfaction, même si ces travaux se sont fait un peu attendre.



Le point sur les travaux (suite)

Autres réalisations effectuées par cette même entreprise

Place Lucie AUBRAC

Remise à niveau de la place avec un concassé granit plus compact, qui permettra une meilleure tenue par temps de pluie.

Chemin de la Girode Un espace goudronné, , pour le retournement des camions du SBA, ainsi que l'empierrement de ce même chemin, dans sa partie la plus haute, avec pose de fer d'eau pour l'évacuation des eaux de surface.

Rue de la Vorie La dépose d'une couche de concassé sur la chaussée à permis de remettre en état cette voie de circulation qui en avait bien besoin.

Pont de la Gardonne: Considérant que la circulation est dangereuse sur le pont qui enjambe le LITROUX au lieu dit " la Gardonne " en raison du mauvais état des fondations de ce dernier et vu le code Général des Collectivités Territoriale et le code de la voirie routière, LA MUNICIPALITÉ A PRIS LA DÉCISION D'INTERDIRE LA CIRCULATION À TOUS LES VÉHICULES. Les panneaux de signalisation réglementaires ont été apposés à cet effet. L'accès du pont est obstrué par un monticule de terre.

Travaux Salle des fêtes:

Peinture:

La salle des fêtes est repeinte, cette réalisation a été exécutée par l'équipe d'insertion (Inserfac.)

Électricité Chauffage:

La totalité du circuit électrique est remis aux normes: éclairage, circuit prises de courant, chauffage....Les anciens convecteurs sont déposés et remplacés par un chauffage radian situé dans toutes les dalles du plafond, **ce qui interdit tout déplacement des dalles pour l'accrochage de guirlandes ou autres....**

Des crochets prévus à cet effets sont situés en haut des murs latéraux.

Une ventilation est installée en plafond pour le renouvellement d'air.

Une notice d'utilisation sera ultérieurement affiché dans la salle.

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise électrique CHASSAGNE.

Isolation:

Les travaux d'isolation extérieur ont été réalisés par l'entreprise CHARTRON, ceux-ci consistaient à isoler les murs coté Ouest et Nord de la salle

Travaux bâtiments communaux:



Le Conseil Municipal a pris conscience que les bâtiments publics étaient dépourvus d'enseignes nominatives.

Trois enseignes ont été fixées sur les bâtiments suivants: école, mairie, et salle des fêtes.

Ces enseignes ont été réalisées par Mr Laurent, artisans ferronnier à Chignat et par son apprenti Mr Pierre AUZANCE



Isolation extérieure de la Salle



Coût des services

Concessions du cimetière

Pour une concession simple : 300 €

Pour une concession double : 550 € (Hors frais d'enregistrement)

Les concessions sont à perpétuité.

Les personnes qui achètent une concession doivent conserver précieusement leur titre de propriété qui est enregistré aux hypothèques.

Le propriétaire de la concession est chargé de son entretien

Coût des services (suite)

Location de la salle des fêtes

Deux tarifs sont appliqués à ce jour:

Tarif Été du 21 Juin au 19 septembre de l'année en cours : pour une somme de **80 €**

Tarif Hiver du 20 Septembre de l'année en cours au 20 juin de l'année suivante : **120 €**

Tarif spécial pour la St Sylvestre : **240 €**

La caution demandée pour la location s'élève à **200 €**

Ils seront revus en septembre 2009 en raison des travaux réalisés

Tarif cantine

*** En ce qui concerne les tarifs 2009/2010 pour la cantine scolaire et la garderie :**

Garderie : **1,50 euros** par enfant pour **1 Heure 30** de garderie

Cantine : **3,20 euros** pour les enfants qui mangent régulièrement

3,50 euros pour les enfants qui mangent ponctuellement

Il sera sans doute prévu un droit d'inscription à la rentrée

L'école



Vie communale

La commune est confrontée à un problème de locaux scolaires inattendu. En effet les prévisions d'effectifs 2009/2010 nécessitent la création d'un espace supérieur à l'existant puisque les inscriptions sont essentiellement en classe maternelle (petite et grande section)

L'effectif est estimé à: 46 élèves et restera stable mathématiquement sur quatre années maximum. Un investissement dans une construction en dur n'est pas envisageable, le coût en serait élevé: environ 150 000 Euros

En conséquence le Conseil Municipal est placé devant l'obligation de faire face à une dépense d'acquisition de bâtiment modulaire: coût estimatif 48 047 Euros H.T.

Une demande de subvention a été déposée au Conseil Général. Compte tenu de la lourdeur de la charge financière, la Communauté de Commune entre Dore et Allier a été sollicitée au titre des fonds concours, sur les 50% H.T. de la part restant à la charge de la commune.

Commémoration du 8 Mai 1945

Le **8 Mai 1945** a été commémoré dans la tradition pour son 64^{ème} anniversaire.

Les associations d'Anciens Combattants, le conseil municipal, le corps des sapeurs-pompiers Lempty-Seychalles, ainsi que les villageois se sont rendu au monument aux morts, square Françoise SOULEYRAS pour déposer une gerbe.

Après l'allocution de Monsieur GONIN, premier adjoint, une minute de silence a été observée en mémoire de ceux tombés pour la France.

Le pot de l'amitié a été offert à la salle des fêtes



Vie associative

" Fête des Voisins Acte II "

C'est "chapeautées" que les habitantes du lot Pré-Gagnat et de la rue Jules Ferry (et des environs) ont célébré la fête des voisins le 30 mai dernier.

Comme l'an passé, la fête s'est déroulée sous le soleil dans la joie et la bonne humeur autour d'un jambon braisé et de plusieurs " dégustations maisons "

Souhaitons que ce rituel perdure et se répande dans tout le village.



Vie associative (suite)

Vie scolaire

Sous la direction de Mme Isabelle DESSETRE, les enfants de l'école nous ont présenté leur spectacle et quel spectacle !!!



Faisant suite à cette représentation des enfants la kermesse a débuté vers 19h30 à l'initiative des parents très investis dans l'organisation. L'orage n'a découragé personne si l'on en juge par le vif succès qu'elle a connu.

SOIRÉE SONS ET LUMIÈRES À LEMPTY

Clou de cette soirée vers 22 h 30

Spectacle magique et féérique sons et lumières autour de la motte, sous la direction de Mrs Bruno Malroux, Dominique Le Targa et Jean-Louis Besse, qui a réuni non seulement les habitants de Lempty, mais également ceux des communes environnantes!...

Bravo aux organisateurs pour ce show très réussi.



Repas du CCAS

Dimanche, premier jour de février 2009 à la salle des fêtes, se sont retrouvés les anciens du village âgés de 65 ans et plus. Comme habituellement, cette manifestation amicale s'est déroulée dans un



Comité des fêtes

Méchoui de la Saint Jean, comme chaque année le comité des fêtes a organisé cette manifestation le samedi 13 Juin, fort heureusement sous un beau soleil, une journée conviviale, dans la bonne humeur. Tous les convives ont pu danser accompagnés par un groupe de musiciens



La Municipalité informe

Recensement militaire

Tous les jeunes qui atteignent l'âge de 16 ans en 2009 doivent se faire recenser en mairie au cours du trimestre de leur 16^{ème} anniversaire, avant le 31 décembre(dernier délai)

***Inscription sur les listes électorales:** être âgés(es)de 18 ans au 28/02/2010

Nuisances sonores: Le bruit fait partie de la vie quotidienne, particulièrement l'abolement intempestif

Quelques règles de civilité

des chiens, mais il peut parfois être perçu comme une réelle nuisance, à cause de son intensité, sa fréquence, du moment ou du lieu où il se produit, ou en raison de facteurs personnels (maladie, période d'examen...)

Il est expressément défendu de laisser les chiens divaguer sur la voie publique, seuls et sans maître ou gardien.

Défense est faite de laisser les chiens fouiller dans les poubelles.

Les chiens circulant sur la voie publique doivent être constamment tenus en laisse c'est à dire reliés physiquement à la personne qui en a la garde.

Tous chiens circulant sur la voie publique, même accompagnés, doit être identifiables : il doivent être munis d'un collier portant gravé, sur une plaque de métal, le nom et le domicile de leur propriétaire ou identifiés par tout autre procédé agréé.

Les propriétaires, locataires, fermiers ou métayers ont le droit de saisir et de faire conduire à la fourrière les chiens errants sur leur terrain.

Le recensement a été effectué du 15 Janvier au 14 Février 2009

Recensement 2009

L'agent recenseur **Mme TIZORIN Denise** est passée dans les foyers pour collecter les informations nécessaires.

La commune a fait l'objet d'un recensement en 2004. Il en est ressorti que nous avons une population de 300 habitants. La commune comptait 266 habitants en 1999. A la date d'édition de ce bulletin le résultat de ce recensement fait apparaître une population de 351 habitants. Gageons que le recensement a venir verra ce chiffre plus élevé.

Acquisition



L'équipe de montage

La municipalité c'est enrichi d'un Podium, offert gracieusement à la commune, à l'initiative d'un conseiller municipal.

Posséder un podium c'est bien !!...Meuleuses, disquieuses, postes à souder, et huile de coudes ont été nécessaires aux membres du conseil pour modifier cet ensemble et l'adapté à notre salle des fêtes, pour en faire une estrade plus stable que l'ancienne, constituée de bancs et de tables !



Le Conseil Municipal a décidé d'acquérir cet utilitaire d'occasion au prix de 2500 Euros. Ceci facilitera le travail de l'employé communal pour le transport de matériel et de matériaux, gravier, sable.....etc....

Le véhicule Ford est proposé à la vente, par petite annonce au prix de 2500 Euros. Si des personnes sont intéressées par cet utilitaire: contacter la mairie au 04 73 68 21 24.

“Brèves de Commune”

Collecteur de verre

Une poubelle située à côté de la “Benne à verre “ permet aux usagers de déposer les bouchons de bouteille. Ce réceptacle évitera à l’employé communal de ramasser les bouchons tombés par inadvertance sur le sol. A utiliser sans modération.

Nomination des rues

Historique : Rue des Planches (Vrai ou faux ?)



Le Nom de cette rue est peut être relatif au fait que par le passé, des planches servant de pont, enjambaient le bief alimentant en eau le moulin.

Infos

Infos

Infos

Le SBA informe “ ZOOM SUR LE COMPOSTAGE “

Le compostage est un moyen bénéfique de diminuer le poids de vos poubelles....

Cela permet non seulement de détourner de vos ordures ménagères les déchets « fermentescibles » et donc de réduire votre quantité de déchets ; mais aussi de vous fabriquer un fertilisant 100% naturel, de qualité et gratuit !

Les grands principes à respecter...

- ⇒ Déchiquetez les résidus trop grands
- ⇒ Alternez les matières lignifiées et herbacées, et mélangez les déchets secs avec les déchets humides, les fins et les plus grossiers.
- ⇒ Arrosez, le tas doit être aussi humide qu’une éponge essorée, sans être trop mouillé
- ⇒ Aérez le tas en le retournant régulièrement
- ⇒ Ne déposez pas le contenu des sacs d’aspirateur car la poussière est souvent d’origine synthétique

Que déposer ?

- ⇒ Tous les déchets organiques, épluchures de légumes et de fruits, menus restes alimentaires, laitages, pain
- ⇒ Coquilles d’oeuf, de fruits secs (noix, noisettes...) écrasées
- ⇒ Feuilles et sachets de thé, marc et filtres de café
- ⇒ Fleurs coupées, plantes vertes fanées, petits morceaux de bois, branches de haie taillées, sciures, copeaux, cendre de bois, herbes tondues, feuilles, restes de potager ...
- ⇒ Papiers essui-tout, mouchoirs en papier...

Comment faire son compost ?

Déposez vos déchets organiques en tas ou bien faire l’acquisition d’un composteur...

Le VALTOM * propose, chaque année, aux usagers des composteurs de jardin à prix préférentiels ! Au total 10599 composteurs ont ainsi été distribués sur le territoire du SBA depuis 1999... Et pour cette année 2009, c’est environ 2000 composteurs supplémentaires qui seront distribués !!!

* VALTOM Syndicat de valorisation et de traitement des ordures ménagères—04 73 44 24 24—www.valtom63.fr

Ensemble au service de l’environnement

POUR TOUTE INFORMATION

0 800 831 181 (N° vert, appel gratuit) - sbacontact@sba63.fr
www.sba63.fr

État Civil

Naissances

Eveanna Marina Elena MAS le 24 février à Beaumont
Yanis REVERET le 14 mars à Beaumont
Léa CONCALVES le 01 mai à Beaumont
Toine Christian Gilles DEMAISON le 11 mai à Beaumont
Yuli SERVOUSE le 14 mai à Beaumont
Antoine Jacques Jean-Luc BONNAIRE le 06 Juin à Beaumont



Mariage

Le 27 Juin 2009 se sont unis **Monsieur TESSIER Yohann Robert Léon** et **Mademoiselle GUILHEN Sandrine Marie-Paule**
Souhaitons leurs tous nos vœux de bonheur

Calendrier des festivités et manifestations deuxième semestre 2009

Juin	Samedi 13	Méchoui de la St Jean préparé par le comité des fêtes
Juillet	Samedi 04	Soirée théâtre présentée par la troupe "Les sans Paul et Mikey"
	Dimanche 05	« La récré de Lempty » : premier vide grenier au village
	Dimanche 12	Au pays de CHARLIEU : Voyage organisé par le Comité des Fêtes
Novembre	Vendredi 11	Repas républicain à la salle des fêtes
	Samedi 28	Soirée choucroute du comité des fêtes

RESPONSABLES SALLE DES FETES 2009

Janvier	BOSLOUP Gabriel	Mai	BOILON Déolinda	Septembre	BEAL Philippe
Février	DUPUY Stéphane	Juin	GONIN Olivier	Octobre	BOSLOUP Gabriel
Mars	FOURNIER Richard	Juillet	TIZORIN Marie Évelyne	Novembre	GONIN Olivier
Avril	TIZORIN Marie Évelyne	Août	BOYER Bernard	Décembre	BOYER Bernard

N° de Téléphone utiles

EDF → En cas de panne de réseau,
pour le signaler appeler le :
0 810 333 063

SEMERAP → Si problèmes techniques
urgents, pour le signaler
appeler le : **04 73 34 94**

Telecom → Tout incident sur le réseau
peut être signaler au :
1013 ou **1015**

Horaires Mairie

Lundi : 8h à 12h30
Mercredi : 13h30 à 18h
Vendredi : 13h30 à 18h

Permanence de Mme le Maire

Lundi : 10 h à 12 h 30
Mercredi : 16 h à 19 h
Vendredi : 16 h à 18 h

Coordonnées Mairie

Téléphone : 04 73 68 21 24
Fax : 04 73 73 97 17
E-mail: mairie.lempty@wanadoo.fr